

INFIRMIER EN SOINS GÉNÉRAUX

Référence : 3134-24-0101/SR du 12/01/2024



Employeur : Province-Nord

Corps /Domaine : Infirmier en soins généraux

Direction : Direction des affaires sanitaires et sociales, de la prévention et de la solidarité (DASSPS) / Centre médico-social de OUEGOA (CMS de OUEGOA)-Bureau de Proximité de soins Nord

Durée de résidence exigée pour le recrutement sur titre : au moins égale à 5 ans

Poste à pourvoir : immédiatement

Lieu de travail : Ouégoa

Date de dépôt de l'offre : Vendredi 12 janvier 2024

Date limite de candidature : Vendredi 2 février 2024

Détails de l'offre :

Par délibération n° 68/89 du 29 décembre 1989, l'Assemblée de la province Nord a créé la Direction Provinciale des Affaires Sanitaires et Sociales de la Province Nord. Depuis le 1^{er} mars 2023, par délibération n° 2023-03/APN du 27 janvier 2023, cette direction est dénommée, Direction des Affaires Sanitaires et Sociale, de la Prévention et de la Solidarité (DASSPS).

La DASSP compte 242 agents. Elle comprend une direction, des services centraux et décentralisés regroupés en quatre (4) pôles (Administration Générale, Solidarité, Prévention et Promotion de la Santé, Soins), 8 services et 14 bureaux.

Le centre médico-social de OUEGOA géré par le Bureau de Proximité de Soins Nord du Pôle Soins compte 11 agents (2 médecins, 3 infirmiers, 1 secrétaire médico-social/Régisseur, 1 AVS, 1 assistante dentaire à mi-temps, 1 chirurgien-dentiste, 1 sage-femme, 1 ouvrier/ambulancier)

Emploi RESPNC : infirmier

Missions : Placé sous l'autorité du médecin chef, l'infirmier assure sa fonction en conformité avec les textes régissant la profession et les protocoles organisationnels spécifiques définis institutionnellement et en équipe.

Activités principales : **La personne retenue aura notamment en charge :**

- les actes curatifs (consultations, urgences, soins) ;
- les actes préventifs (vaccinations, dépistages, PMI, santé scolaire, médecine du travail, suivi des maladies chroniques...) ;
- les actes éducatifs (visites en tribu...) ;

Caractéristiques particulières de l'emploi : Ce poste est soumis à astreinte.

Profil du candidat **Savoir / Connaissance/Diplôme exigé :**

- diplôme d'état infirmier exigé ;
- expérience du travail en poste isolé ;
- expérience des urgences ;

Savoir-faire :

- maîtrise des logiciels de bureautique (Excel et Word) ;

Comportement professionnel :

- disponibilité et rigueur ;
- respect de la confidentialité des informations et du secret médical ;
- sens des responsabilités

- goût des relations humaines ;
- esprit d'initiative ;
- capacité d'écoute ;
- goût du travail en équipe ;
- Être titulaire du permis de conduire B

Contact et informations complémentaires :

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter **Madame Jessica WADRENGES, cheffe de Bureau de Proximité de Soins Côte Est ou Madame Patricia JOLLY, cheffe de Bureau de Proximité de Soins Sud du pôle soins de la direction des affaires sanitaires, de la prévention et de la solidarité** - Tél : 47.71.00 ou 47.72.30 - mail : j.wadrenge@province-nord.nc ; p.jolly@province-nord.nc ; dassps-srh@province-nord.nc

Vous pouvez consulter l'ensemble des AVP sur le site de la DRHFPNC (www.drhfpnc.gouv.nc) ainsi que la réglementation et le répertoire des emplois (RESPNC). Le présent AVP est également consultable sur le site de la province-Nord (www.province-nord.nc).

POUR RÉPONDRE À CETTE OFFRE

Les candidatures (CV détaillé, lettre de motivation, photocopie des diplômes, fiche de renseignements et demande de changement de corps ou cadre d'emplois si nécessaire*) précisant la référence de l'offre doivent parvenir à la **Direction des Ressources Humaines (DRH) de la province Nord** par :

- voie postale : BP 41 - 98860 Koné
- dépôt physique : Hôtel de la province Nord - 41 avenue Jimmy Welepane – 98860 Koné
- mail : drh-emplois@province-nord.nc

*La fiche de renseignements et la demande de changement de corps ou cadre d'emploi sont à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.
Toute candidature incomplète ne pourra être prise en considération.

Les candidatures de fonctionnaires doivent être transmises sous couvert de la voie hiérarchique